

1. La politique économique

Elle représente l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs et pour assurer l'équilibre de l'économie nationale.

Les quatre principaux objectifs de la politique économique :

- **Développer la croissance économique** : il faut développer l'effort productif des entreprises, sans que cela se fasse au détriment de leurs salariés.
- **Assurer le plein emploi** : il s'agit de tout mettre en œuvre afin de parvenir à une situation de plein emploi ; l'État aide à créer des emplois.
- **Maintenir la stabilité des prix** : il s'agit pour l'État de garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents économiques en luttant contre l'inflation.
- **Soutenir l'équilibre des échanges extérieurs** : c'est-à-dire l'équilibre entre les importations et les exportations de marchandises, de biens et de services.

À court terme, on parle de **politique conjoncturelle** quand l'État cherche à agir sur les déséquilibres de la situation économique (par exemple, la politique budgétaire ou la politique de l'emploi).

La **politique structurelle** s'inscrit **dans le long terme** et vise à agir sur les structures économiques du pays pour transformer le mode de fonctionnement du système économique (par exemple, la politique industrielle, la politique de l'environnement), du système de protection sociale (réforme des retraites) ou encore doper l'innovation comme vecteur de la croissance économique.

2. Régulation par la politique budgétaire

Le budget de l'État est un document **présenté par le Gouvernement** (Projet de loi de finances) et **voté par le Parlement** sous la forme d'une loi de finances qui **prévoit et définit les dépenses et les recettes** que l'État a le droit d'engager et de percevoir pour l'année à venir. C'est un outil au service du Gouvernement qui lui permet de décliner en actions ses choix politiques.

Les postes les plus importants sont l'éducation, la défense, la recherche et l'enseignement supérieur, la solidarité et l'insertion.

Le solde budgétaire est la **différence entre les recettes et les dépenses** prévues dans la loi de Finances (budget de l'État). Ce dernier peut être **excédentaire** ou **déficitaire**. En France il est déficitaire depuis 1975.

3. La lutte contre les déséquilibres

Les mesures pour lutter contre le chômage

On distingue deux types de politiques de l'emploi : les **politiques passives** ou les **politiques actives**.

Parmi les actions des politiques passives de l'emploi, on peut citer l'amélioration de l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ou encore le partage du travail par la réduction du temps de travail.

Parmi les actions des politiques actives de l'emploi, on trouve des incitations à l'embauche par allègement ou exonération de cotisations sociales, de primes à l'embauche, le développement de la formation professionnelle, etc.

Pour lutter contre l'inflation et pour redonner du pouvoir d'achat aux Français, le gouvernement peut prendre des mesures telles que :

- revaloriser les minima sociaux ;
- revaloriser les bourses scolaires et étudiantes ;
- augmenter le point d'indice des fonctionnaires ;
- supprimer la contribution à l'audiovisuel public.